

**Compte-rendu du Comité de Programmation LEADER
Jeudi 13 avril 2017 – 17h30**

Personnes présentes :

Collège des élus		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Dominique THIEBAUD (Communauté de communes du Grand Langres), Pierre GARIOT (Ville de Langres), Benoit PERRIN (Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier-Amance et de la Région de Bourbonne), Jean-Pierre GARNIER (Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier-Amance et de la Région de Bourbonne), Sylvie BAUDOT (Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais),	Nicolas THOMASSIN (Communauté de communes du Grand Langres)	Gilles GOISET (Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais)
5 membres	1 membre	1 membre

Collège société civile		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Evelyne THIEBAUT (CDT - ASSHM), Christine LIVENAIS-PERROT (CDT-ADMR), Dominique CAMBURET (CDT - LA GARE), Etienne PERROT (CDT - Tinta'Mars), Josiane MOILLERON (CDT - Ecole de Vannerie), Marie-France APTEL (CDT - Communauté de communes du Grand Langres), Guy DURANTET (CDT - Communauté de communes du Grand Langres), Jean-Pierre HURSON (CDT-habitant), Philippe GILLOT (CDT - tourisme), Yves DOUCEY (Président du CDT)	Christophe JOBARD (CDT- DPLACE),	Claude PIQUARD (CDT- DEFIS), Philippe VIGNOT (CDT- Foyers Ruraux de la Vingeanne), Sophie THIRIOT (CDT- CIO), Jean COTE (CDT- Langres Natation 52), Jean-Philippe LECOQ (CDT- Le Chien à Plumes)
10 membres	1 membre	5 membres

En présence de : Elise BOURGUEIL (Chargée de mission LEADER), Karine HURSON (gestionnaire LEADER).

Personnes excusées : Charles GUENE (Président du PETR), Francis GROSJEAN (Communauté de communes du Bassigny), Marie-José RUEL (Vice-présidente du PETR), Bruno MIQUEE (Communauté de communes du Pays de Chalindrey, Vannier-Amance et de la Région de Bourbonne), Corinne DARET (Communauté de communes du Pays de chalindrey, de Vannier-Amance et de la région de Bourbonne), Jean-Yves PROVILLARD (Ville de Chalindrey), Guy COLLIER (CDT - club athlétique rolampontais), Vincelette COMMERCON (CDT - habitante), Charles PIPITONE (CDT- Emploi), Christian OTT (CDT-UDAF), Bernadette BOUARD (CDT- Ligue de l'enseignement), Adeline LENOIR (habitante).

Le double quorum est atteint :

Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 15 titulaires et 2 suppléants, soit 17 membres sur 23

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 10 titulaires et 1 suppléants, soit 11 membres sur 17

Introduction

Dominique THIEBAUD, Président du GAL, remercie l'ensemble des participants. Il précise à l'assemblée que ce comité doit permettre de valider les derniers éléments avant la signature de la convention tripartite et de tenir informé les membres des dernières évolutions.

Il regrette de ne pas pouvoir réunir plus souvent le comité de programmation et le comité technique mais la mise en œuvre opérationnelle du programme est liée à la signature qui a été sans cesse repoussée par la Région.

Il rappelle l'ordre du jour :

- informations générales,
- validation de la composition du Comité,
- validation de l'actualisation des fiches-actions,
- questions diverses.

Dominique THIEBAUD indique que la convention tripartite LEADER n'est toujours pas signée et que cela devrait intervenir d'ici fin mai, début juin. La signature de cette convention entrainera le transfert officiel des fonds LEADER vers le GAL pour un montant 1 499 300 €.

Il informe également que l'autorité de gestion vient de signaler quelques changements notamment au niveau du co-financement.

1/ Informations générales

Elise BOURGUEIL rappelle que le GAL du Pays de Langres aura en charge l'instruction des dossiers LEADER. Elle indique également qu'un courrier co-signé par les Présidents de GAL a été envoyé à la Région Grand-Est, autorité de gestion, afin d'alerter sur les difficultés que pourraient rencontrer les équipes des GALs dans cette nouvelle mission. L'autorité de gestion a répondu qu'un cycle de formation à destination des agents serait mis en place.

L'instruction des dossiers LEADER par le GAL devrait permettre un gain de temps pour les porteurs de projets.

Elise BOURGUEIL indique que le mode de co-financement des dossiers LEADER a évolué. Pour rappel, il avait été annoncé que le taux de financement LEADER était basé sur un taux fixe de 64 % avec un co-financement public à hauteur de 16%.

La règle des taux fixes est abrogée. LEADER interviendra sous forme d'un taux maximum plafonné à 64%. Le co-financement public est toujours obligatoire.

La Région a prévu d'inscrire une ligne de cofinancement pour les dossiers LEADER qui ne trouveraient pas de soutien public par ailleurs. Ce co-financement ne sera pas systématique. Le dossier concerné devra passer par le circuit de sélection mis en place par la Région en plus de la sélection par le comité de programmation au niveau local.

Ce changement devrait permettre une meilleure optimisation des financements.

2/ Validation de la composition du Comité de programmation

Pour rappel : le Comité de programmation était composé de deux collèges :

- **un collège d'élus** : représentant les 6 communautés de communes, les villes de plus de 2 000 habitants (Chalindrey, Langres, Bourbonne-les-Bains), le PETR en tant que structure porteuse du programme soit un total de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants ;
- **un collège société civile** : représentant le Conseil de Développement Territorial du pays de Langres soit 14 membres titulaires et 14 membres suppléants. Ce collège est **majoritaire**.

Suite à la fusion des Communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 (passage de 6 à 3), le collège public est amené à évoluer.

Cette modification se matérialise comme suit :

PETR	1 place
CCAVM	1 place
Le Montsaigeonnais	1 place
CC CHALINDREY VANNIER BOURBONNE	2 places
Ville de Chalindrey	1 place
CCGL-BASSIGNY	3 places
Ville de Langres	1 place

- 1 place pour le PETR structure porteuse du GAL,
 - Répartition des sièges en fonction du poids démographique de chaque communauté de communes soit :
 - o CCAVM : 9 000 habitants = 1 place
 - o CC Grand Langres : 23 000 habitants soit 3 places,
 - o CC Chalindrey, Vannier, Région de Bourbonne : 18 000 habitants soit 2 places,
 - 1 place pour un bourg centre de chaque communauté de communes,
- = 10 places de titulaires et 10 places de suppléants.**

En l'absence d'objections, le vote a lieu à main levée.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Comité valide à l'unanimité la composition présentée.

3/ Validation de l'actualisation des fiches-actions et de la grille de sélection

Elise BOURGUEIL rappelle que le fil conducteur de la stratégie LEADER du Pays de Langres est **l'innovation sociale**.

Une définition claire de l'innovation sociale a été arrêtée avec les membres du Comité de programmation lors d'une formation début septembre 2016. Les dossiers de demandes de subvention LEADER devront répondre aux critères suivants :

- Contextualisation du besoin et de l'aspiration,
- Dimension collective du projet,
- Ancrage territorial,
- Accessibilité,
- Rupture avec l'existant.

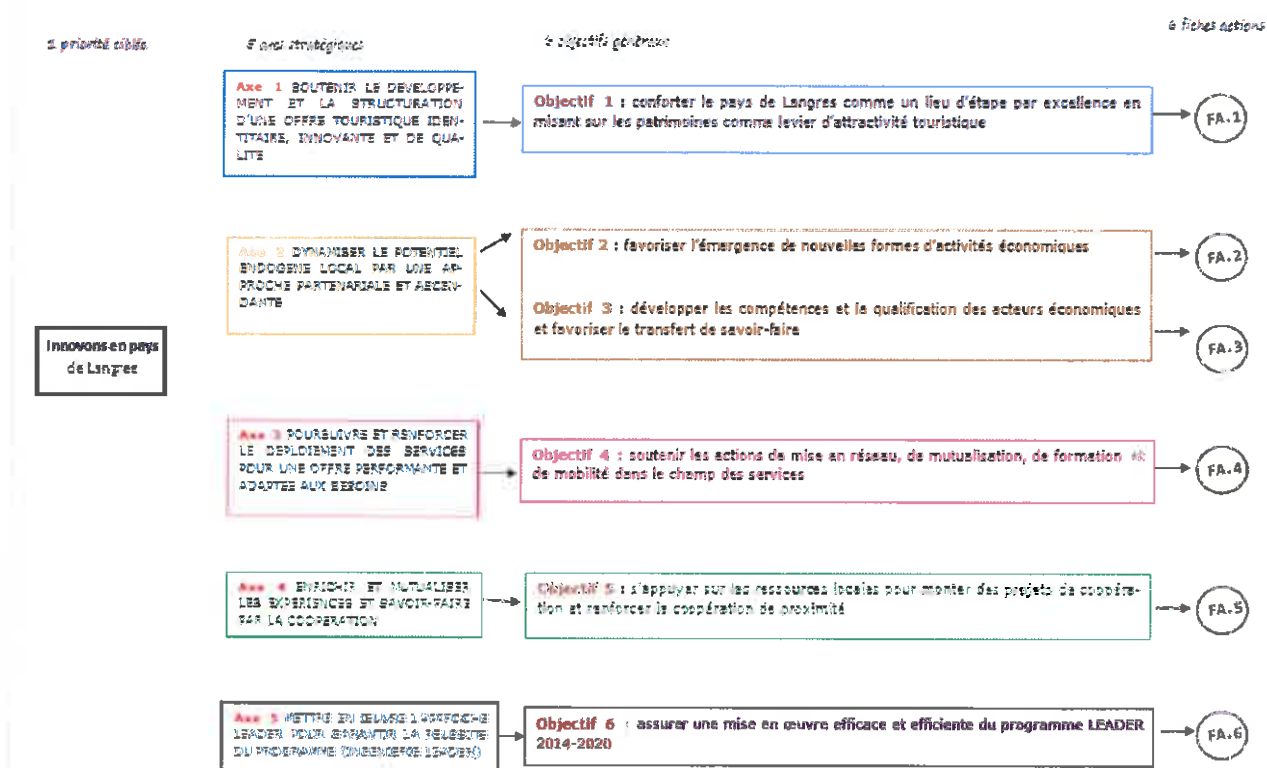
Chacun de ces critères est mesuré par une échelle de grandeur allant de 1 à 4 points.

La stratégie LEADER du pays de Langres s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : tourisme-patrimoine
- Axe 2 : économie endogène
- Axe 3 : services – tissu associatif – mobilité

- Axe 4 : coopération (axe obligatoire)
- Axe 5 : animation du GAL (financement des postes dédiés à LEADER au sein du PETR).

Présentation de la stratégie LEADER 2014-2020



Pour chacun des axes, des fiches actions sont rédigées. Elles précisent :

- La nature des dépenses éligibles,
- Les maîtres d'ouvrage éligibles,
- Les critères de sélection des projets,
- Les règles de financement.

Rappel du contenu des fiches actions

- **Type d'opération éligible** : opérations repérées dans les plans d'actions du Projet de territoire et répondant au fil conducteur LEADER à savoir l'innovation
- **Bénéficiaires** : tous types de bénéficiaires publics et privés (collectivités, associations, agriculteurs, GIP...)
- **Type de dépenses éligibles** : dépenses d'animation, de fonctionnement, petit équipement (selon appréciation du Comité)

Dépenses inéligibles : investissement (construction, rénovation, VRD, gros œuvre...) ; acquisition de biens immobiliers ; matériels et équipements d'occasion ; frais de structure (téléphonie, internet, électricité...) ; contribution en nature (bénévolat),

- **Taux applicables** : taux maximum d'aide publique fixé à 80% de la dépense éligible
Plancher de LEADER : 1 500 €
Plafond de LEADER : 75 000 €

Le plafond d'aide avait été initialement fixé à 50 000 €. Il est proposé au comité de le relever à 75 000 € étant donné que les profils d'engagement et de paiement des fonds n'ont pas évolué.

Rappel de la maquette financière :

MAQUETTE FINANCIERE		
Orientation stratégique	Fiche-action (n°)	LEADER
Axe 1 / soutenir le développement et la structuration d'une offre touristique identitaire, innovante et de qualité	1. Conforter le pays de Langres comme en lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristique	424 475 €
Axe 2 / dynamiser le potentiel endogène local par une approche partenariale et ascendante	2. favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques	210 000 €
	3. développer les compétences et la qualification des acteurs économiques et favoriser le transfert de savoir-faire	180 000 €
Axe 3 / poursuivre et renforcer le déploiement des services pour une offre performante et adaptée aux besoins	4. soutenir les actions de mise en réseau, de mutualisation, de formation et de mobilité dans le champ des services	235 000 €
Axe 4 / enrichir et mutualiser les expériences et savoir-faire par la coopération	5. s'appuyer sur les ressources locales pour monter des projets de coopération et renforcer la coopération de proximité	75 000 €
Axe 5 / mettre en œuvre l'approche LEADER pour garantir la réussite du programme	6. assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du programme LEADER 2014-2020	374 825 €
TOTAL		1 499 300 €

Elise BOURGUEIL attire l'attention sur le fait que 5% de l'enveloppe totale devront être payés d'ici le 31 décembre 2017 et que 50% de l'enveloppe totale devront être engagés d'ici le 31 décembre 2018. Dans le cas contraire, l'autorité de gestion procédera à un dégagement d'office.

Lors de la session de formation de septembre 2016, un outil de sélection a été constitué afin de devenir un outil décisionnel pour le Comité de Programmation, ainsi qu'un protocole qui précise les grandes étapes de l'instruction d'un dossier au niveau local et le rôle de chacun. Cette organisation permettra de justifier les décisions, qu'il s'agisse d'avis favorable, d'ajournement ou de refus.

Le circuit d'instruction sera le suivant :

- 1/ rencontre entre le porteur de projet et la chargée de mission LEADER,
- 2/ passage devant le Comité Technique,
- 3/ passage devant le Comité de programmation, qui est l'organe décisionnaire final.

En l'absence d'objections, le vote a lieu à main levée.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Comité valide à l'unanimité l'actualisation des fiches-actions avec la modification du plafonnement de subvention de 50 000 € à 75 000 € ainsi que les outils de sélection mis en place suite à la formation sur l'innovation sociale.

Dominique THIEBAUD rappelle que le Comité Technique est composé de membres issus du Comité de programmation mais avec un nombre de places restreintes.

Dominique THIEBAUD, fait appel aux volontaires pour compléter la représentation des élus. Benoît PERRIN et Jean-Pierre GARNIER font acte de candidature.

Celles-ci sont acceptées.

Le Comité technique est donc composé comme suit :

- Pour le collège public : Dominique THIEBAUD, Jean-Pierre GARNIER et Benoît PERRIN,
- Pour le collège privé : Guy DURANTET, Philippe VIGNOT et Jean COTE.

4/ Questions diverses

Une fois la convention tripartite signée, des temps de formation/information seront mis à place à destination des porteurs de projets.

Dominique THIEBAUD conclut la séance en indiquant les prochaines dates de réunion :

- Comité technique le 14 juin à 17h dans les locaux du PETR du Pays de Langres
- Comité de programmation le 5 juillet à 17h30.

Dominique THIEBAUD
Président du GAL
du Pays de Langres

